



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE
LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 15 AVRIL 2024 À 19 H 30 AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT QUORUM
SOUS LA PRÉSIDENTE DE RAYMOND LAVOIE, MAIRE.**

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Yvon Gauthier

Madame Huguette Tremblay
Monsieur Yves Boulianne

Est absente la conseillère :

Madame Laurence Martel

Secrétaire d'assemblée :

Monsieur Steve Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier

2024/04-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2024/04-02

ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

2024/04-03

PROCÈS-VERBAUX DU 18 MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024.

2024/04-04

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Yves Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes déjà payés d'une somme de 58 033,24 \$ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 mars 2024 d'une somme de 66 031,44 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant 124 064,68 \$.



No de résolution
ou annotation

2024/04-05

RAPPORTS DES COMITÉS

Chaque conseiller est invité à présenter l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Aucun procès-verbal n'est déposé.

2024/04-06

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU SCRSI

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan, la municipalité de Ragueneau a l'obligation d'élaborer annuellement un rapport d'activités, et ce, tel que requis en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie*.

IL EST PROPOSÉ par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Ragueneau accepte le dépôt du rapport annuel d'activités 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

QUE ledit rapport soit transmis à la MRC de Manicouagan pour dépôt au MSP, et ce, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* et en référence à l'action 10 du SCRSI.

2024/04-07

CENTRALES D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS ET ADAPTÉS (PROJET CIRCONFLEXE) – SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec reconnaît que le loisir et l'activité physique constituent des éléments favorisant la santé des citoyens en encourageant un mode de vie actif;

CONSIDÉRANT QUE le coût des équipements de loisirs constitue l'un des principaux obstacles à la pratique régulière d'activités physiques, en particulier pour les populations les plus vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mandaté les unités régionales de loisirs et de sports pour développer des centrales de prêts d'équipements dans leur région respective, dans le but de couvrir l'ensemble du territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE c'est l'Unité Régionale de loisir et sport de la Côte-Nord (URLS CN) qui a reçu le mandat du gouvernement québécois pour développer le projet circonflexe dans la région;

CONSIDÉRANT QUE des points de services de prêts d'équipement seront nécessaires pour rejoindre l'ensemble de la population de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE ces points de services de prêts d'équipement mettront gratuitement à disposition de la population des équipements récréatifs, sportifs et adaptés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ragueneau accepte d'être un point de service de la Centrale d'équipements de l'URLS CN et d'assurer la gestion du prêt d'équipement;

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice du tourisme et des loisirs, madame Peggy Thériault, à signer le



No de résolution
ou annotation

protocole d'entente à intervenir entre l'Unité Régionale de loisirs Côte-Nord et la Municipalité de Ragueneau relativement au projet Circonflexe.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL : Monsieur Raymond Lavoie, maire, ne déclare pas son intérêt sur le point suivant à l'ordre du jour. Il cède son micro à monsieur Claude Lavoie, maire suppléant, pour traiter le point suivant.

2024/04-08

MANDAT AVOCAT – PRÉPARATION D'UNE RÉOLUTION À ACHEMINER À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ) CONCERNANT DES MANQUEMENTS AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE monsieur Raymond Lavoie, maire de la municipalité, a, en regard de la présente résolution, déclaré son intérêt et, en conséquence, n'a pas pris part à la discussion ni au vote;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2024/03-11;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse, d'avis juridique et de recommandations reçu de l'avocat de la municipalité, M^e Gaston Saucier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance dudit rapport;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite informer la CMQ de manquements au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux par un élu;

IL EST PROPOSÉ par Yves Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater l'avocat de la municipalité, M^e Gaston Saucier, à préparer une résolution à être adoptée et à être acheminée à la Commission Municipale du Québec (CMQ) concernant des manquements au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux par un élu.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL : Monsieur Raymond Lavoie, maire, n'a pas pris part à la discussion ni au vote pour le point précédent. À ce moment, il reprend la présidence de la réunion.

2024/04-09

AUTORISATION D'ACHAT DE DEUX GÉNÉRATRICES ET D'UNE MOTOPOMPE

IL EST PROPOSÉ par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de deux (2) génératrices et d'une motopompe d'un maximum de 5 000 \$ (plus taxes applicables). Payé à même le surplus accumulé.

2024/04-10

ENTÉRINEMENT DE DÉPENSES POUR L'ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR COMMERCIAL

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la dépense de 1 200 \$ engagée auprès de la Maison des Familles de Baie-Comeau pour l'achat d'un réfrigérateur commercial.

2024/04-11

INSCRIPTION – COLLOQUE RÉGIONAL « AÎNÉS ET QUALITÉ DE VIE DANS LEUR MILIEU »

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Huguette Tremblay ou Claude Lavoie à assister au colloque régional « Aînés et qualité de vie dans leur milieu » qui se tiendra à Baie-Comeau les 9 et 10 mai prochain.

Il est également résolu que les frais d'inscription et de déplacement soient remboursés conformément au règlement 2022-05.



No de résolution
ou annotation

2024/04-12

LOTISSEMENT DU LOT 5 148 533

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 148 533 appartient à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une partie du lot est utilisée par l'entreprise En Forêt;

IL EST PROPOSÉ par Yves Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, Steve Berthiaume, à faire les démarches nécessaires pour faire arpenter et lotir une partie du lot 5 148 533.

2024/04-13

APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location du 10 roues prend fin le 30 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder au renouvellement de certains véhicules et équipements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité envisage la possibilité de faire le déneigement des rues municipales par un contractant externe;

IL EST PROPOSÉ par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, Steve Berthiaume, à mandater la FQM pour accompagner la municipalité dans la préparation d'un appel d'offres pour des services de déneigement.

2024/04-14

VITALISATION DU QUAI – BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité envisage de transférer son bureau d'information touristique (BIT) au quai de Ragueneau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite vitaliser le secteur du quai;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite mandater une firme d'architecture pour réaliser une étude préliminaire pour la construction du futur BIT (modalisation 2D);

CONSIDÉRANT QUE le nouveau BIT pourrait se réaliser en partenariat avec les autres municipalités de la Péninsule;

CONSIDÉRANT QUE ladite étude permettra à la municipalité et les municipalités partenaires de développer la suite du projet;

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, Steve Berthiaume, de présenter une demande de subvention au programme PSPS – Volet rural & urbain, et à la suite de l'acceptation de la subvention, mandater une firme d'architecture pour réaliser le mandat.

2024/04-15

ALCOA – RECONDUCTION TEMPORAIRE DU BAIL

CONSIDÉRANT QUE le bail de location venait à échéance le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est actuellement en processus de renouvellement de bail avec Alcoa;

CONSIDÉRANT QUE les négociations peuvent perdurer encore quelques mois;



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

IL EST PROPOSÉ par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à renouveler le bail selon les mêmes termes, et ce, jusqu'au 31 décembre 2024.

2024/04-16

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

2024/04-17

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2024/04-18

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président répond aux questions du public.

2024/04-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

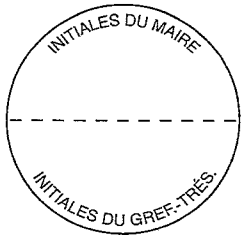
IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 26.

Raymond Lavoie
Maire

Steve Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

Claude Lavoie
Maire suppléant

Je, Raymond Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



No de résolution
ou annotation

